# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 JUIN 1875. — 48me Année.



DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS
MARDI MATIN, 15 JUIN.


VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à cinq heures P. M. à l'entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans,—un lot de marchandises sèches.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins; habillements d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons.

ATTENTION !!

☞ Le Shérif procédera demain à 5 heures P. M. à son entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'un lot de marchandises sèches.

## Les finances de l'Etat.

Nous n'avions pas parlé, parce que la chose nous avait paru inutile, de la réfutation par M. Kellogg, d'un article du Chicago *Times* où ce journal avait dit que la dette de la Louisiane était de 50 millions et l'intérêt de $3,500,000. Nous pensions qu'il n'y aurait personne d'assez simple pour attacher de l'importance à des données de ce genre, très semblables à ces assertions de hasard qu'on fait trop souvent dans la presse et dans les clubs, uniquement pour produire une impression plus certaine sur l'esprit des lecteurs et des auditeurs. La hauteur des chiffres avancés par le Chicago *Times* nous semblait devoir en être une suffisante réfutation et nous avons été quelque peu étonné de la peine prise par M. Kellogg à ce sujet. Le journal, qui l'a offusqué, n'y a pas mis de mauvaise intention. Il s'est servi des aperçus que les conservateurs faisaient valoir, avec raison, contre le gouvernement de Warmoth, et il a cru de bonne foi que les choses n'avaient pas changé sous le gouvernement de Kellogg. Voilà ce qui explique l'erreur du journal en question. Le fait est que les finances de la Louisiane sont restées longtemps dans un état d'impénétrable obscurité, nous pourrions dire aussi à l'état de monstre, et ce n'est guère qu'aujourd'hui qu'on commence à les connaître et à les comprendre. Encore, faut-il, nous a-t-on dit, édifier les gens sur la valeur des raisons et des faits présentés par M. Kellogg, car tout le monde n'a pu suivre cette affaire comme un journal ou un officier d'Etat.

Soit! puisqu'on nous le demande, nous référons au compte que nous avons présenté souvent lorsque le bill de conversion et de réduction tout à la fois était en discussion devant les Chambres—bill qui fût voté dans la session de 1874. Ce bill, devenu loi, est en voie d'exécution aujourd'hui, et bien qu'il y ait dans la commission de liquidation quelques gens véreux, il est à croire qu'avec les deux conservateurs qui s'y trouvent actuellement, l'opération s'accomplira d'une manière convenable.

Maintenant, il est vrai, comme l'avance M. Kellogg, qu'aucun comité législatif n'avait découvert que le total de notre dette s'élevait à la vaste somme de $50,507,885. Il est vrai de dire, cependant, que le comité d'experts, presque tous conservateurs, nommé par lui en 1873, trouva que, tout compris, le grand total des dettes s'élevait à $53,621,545 67 ou à 3 millions de plus que le compte du journal de Chicago. Mais dans ce chiffre énorme figuraient et les obligations contingentes de l'Etat en vertu d'actes passés avant la limitation de la dette, obligations portées à $15,000,000, et les obligations contingentes en vertu d'actes passés après l'amendement de la constitution limitant la dette, obligations estimées à $4,087,500 00.

A ces deux articles il faut ajouter l'avance de $4,297,337.33 faite à la Banque des Citoyens et l'avance de $531,447 50 faite à l'Association consolidée.

Mais ces dettes contingentes ou dépassaient la limite de la dette ou n'ont jamais été converties en bons, pas plus les premières que les secondes, par la raison bien simple que ce qui aurait pu y donner lieu n'a jamais été exécuté. Ce qui fait tout d'abord une déduction de $21,000,500 dans l'actif de la dette.

Cette déduction se grossit des $4,828,780 83 de bons avancés comme garantie à la Banque des Citoyens et à la Banque Consolidée attendu que ces deux banques en payent l'intérêt et répondent du capital.

Il est dit, en effet, dans l'acte de 1836, 35e section, que pour la garantie des bons qui doivent être émis par l'Etat en faveur de la Banque des Citoyens, et pour la garantie des intérêts, toutes les *sécurités* accordées par l'acte d'incorporation de la dite banque et spécialement par les troisième et quatrième sections du dit acte, aux porteurs de ses bons, sont transférées à l'Etat, etc.

Depuis 1857, la Banque paya ces intérêts et elle a racheté la plus grande partie des bons qui, dans le principe, composaient une somme de douze millions. Il faut en dire autant de l'Association Consolidée qui ne doit plus que $531,447 50.

En additionnant les obligations contingentes, mais non capitalisées, avec les deux sommes qui concernent les banques, nous trouvons 25,919,380 qui ne comptent pas, puisque l'Etat n'a pas et n'aura jamais à les payer.

Les autres dettes formaient un total de $27,702,264 84 et se composaient des bons de l'Hôpital de Charité $35,000—des bons pour le chemin de fer de Nashville $441,000—des bons pour le chemin de fer du Golfe du Mexique $3000—des bons de souscription aux chemins de fer, Jackson et Opelousas, $1,992,000—des bons de secours pour le trésor en 1853, $750,000—des bons du fonds d'école en 1857, $529,000—des bons du fonds de séminaire en 1857, $136,000—des bons de levée en 1866, $1,000,000—des bons de levée en 1867, $4,000,000—des bons pour rachat de certificats de dette, $250,000—des bons pour le chemin de fer du Nord, $1,122,000—bons d'Etat pour payer certaines dettes en 1866, $982,800—bons du chemin de fer du Chattanooga, Mobile et Nouvelle-Orléans, 1869, $750,000 — bons pour la compagnie du Canal du Mississippi au Golfe du Mexique, $480,000—bons pour le pénitencier, 1868, $500,000—bons pour la compagnie de Navigation, bayous Bœuf et Crocodile, $80,000—bons pour travaux de levée $2,960,000—bons pour la compagnie du chemin de fer de Chattanooga, 1870, $750,000—bons pour la compagnie de Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, 1871, $2,500,000—bons de secours pour Kennedy, $154,000—bons pour consolider la dette flottante $2,000,000—dû au fonds d'école, $1,611,500—compte de dépôt des Etats-Unis, $479,914 — diverses dettes, $4,283,050. —Total, $27,702,264.

De ce total il faut [illegible] ...maire $479,914 qui formaient la part de la Louisiane dans la distribution aux Etats d'un surplus de revenu, il y a nombre d'années. Par conséquent les Etats-Unis ne demanderont jamais cela; il faut déduire encore le fonds d'école dont le payement ne peut jamais être requis. On en peut dire autant du fonds de séminaire, et des bons de souscription à la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas.

Il restait donc une dette d'environ $22,000,000, à laquelle il faut ajouter un dernier item de $1,600,000 environ pour warrants ou certificats d'auditeur, ce qui donnait le grand total de 23 à 24 millions exigeant un intérêt annuel d'environ $1,500,000.

Ce compte s'accorde, à peu de choses près, avec le compte de M. Kellogg et celui de la commission d'experts, nommée par lui en 1873. C'est donc sur un capital d'environ 24 millions qu'il fallait opérer la réduction de la dette de manière à la faire descendre à 15 millions.

Nous n'avons pas besoin d'expliquer les raisons qui rendaient cette opération justifiable. Quelques-unes de ces émissions de bons ne sont pas légales; quelques autres ont été faites pour des titres frauduleux. En outre les capitalistes qui ont pris ces bons de seconde main, les ont payés fort peu. Il y avait donc nécessité à relever l'état d'une bonne partie au moins de ces obligations peu respectables, comme toutes celles qui datent du gouvernement de Warmoth. C'est ce dont s'occupe aujourd'hui une commission à la tête de laquelle se trouve M. Kellogg lui-même. Comme il est l'auteur du bill de conversion, nous devons croire qu'il le fera exécuter convenablement, puisqu'il est moralement intéressé à son succès.

La dette a été déjà réduite de $2,353,797, et l'opération se continue et se continuera jusqu'à ce que le chiffre de 15 millions soit atteint. Nous voyons dès aujourd'hui peu d'obstacles à ce que ce résultat s'accomplisse, les porteurs de bons étrangers ayant acquiescé, bon gré mal gré, aux dispositions de la loi, et ayant donné à leurs agents l'ordre de présenter leurs titres au bureau de conversion.

Nous ne voulons pas tirer de là la conclusion que tout est fait et qu'il ne reste plus rien à faire. Il y a encore à diminuer la taxe qui est de beaucoup trop forte, et cette diminution peut être obtenue au moyen d'une économie rigoureuse dans les dépenses. Il faut que l'intérêt de la dette et les frais d'administration et d'assemblée ne dépassent pas deux millions. Le budget renfermé dans ces bornes n'exigerait plus qu'une taxe de 1½ 0/0, et c'est tout ce que l'Etat peut supporter.

Quant au journal de Chicago, qui a donné lieu à cette explication, il lui était parfaitement impossible de savoir tout ce que nous venons de dire, et tout ce que M. Kellogg lui a adressé en manière de réfutation, dans l'intérêt de son gouvernement et du crédit de cet Etat. Le compte-rendu est exact et conforme aux faits, mais M. Kellogg aura beau dire et beau faire encore, l'opinion répandue au loin et à peu près partout, qu'il n'a su arriver et se maintenir au gouvernement de la Louisiane que par la protection arbitraire de Grant et à l'aide des baïonnettes fédérales, ne peut lui être favorable. Ces circonstances si insolites dans la carrière politique d'un gouverneur d'Etat feront toujours douter de ses bonnes intentions.

## Le budget du New Hampshire.

Par quelle fatalité faut-il que le peuple de la Louisiane se soit imaginé qu'il était absolument nécessaire pour lui d'avoir dans le gouvernement un luxe de places et un luxe de salaires! Le peuple de la Louisiane est affligé de ces deux maux et ne peut s'en guérir. Ils sont tellement invétérés qu'une Convention même ne pourra pas en opérer la cure. Et cependant il ne peut plus y avoir d'avenir pour cet Etat si on ne porte remède aux fléaux que nous signalons.

Il y a longtemps que cette fausse idée des gros salaires règne ici: "les gros salaires font les bons officiers ou employés." On a d'abord appliqué ce principe à la judicature, surtout aux juges de la cour suprême, et ces juges n'ont jamais été si bons, si intègres, si respectables, que lors qu'ils étaient modestement rétribués. Plusieurs juges d'autrefois ont laissé des réputations honorables et durables; ceux d'aujourd'hui n'en laisseront aucune. Ils seront ignorés à leur mort comme ils sont ignorés de leur vivant, et c'est faire acte d'une grande modération que de les traiter ainsi, car quand on parle d'eux c'est rarement à leur avantage.

Les deux gouverneurs de la Louisiane, les plus richement salariés, ont été les deux derniers, et ce sont aussi les deux dont on a eu le plus à se plaindre. Leurs devanciers ont presque toujours eu à cœur de défendre les deniers et d'épargner les ressources de l'Etat, tandis que Warmoth, pour ne parler que de lui, en a trafiqué avec audace. En cela, il faut bien le dire, il a été plus heureux que M. Kellogg qui a trouvé un Etat naufragé et ruiné au point qu'il est fort difficile d'en recueillir les épaves.

Or puisque les gros traitements ne font pas les bons officiers, pourquoi n'imiterions-nous pas la sagesse du New Hampshire, dont le budget des recettes est de $500,000, le budget des dépenses de $420,000, y compris $236,000 pour l'intérêt de la dette qui est de $3,741,000.

Nous voyons cela dans le message inaugural du gouverneur Cheney qui demande que le budget soit réduit à $400,000, parce que, dit-il, on peut encore réaliser des économies dans l'administration. Ajoutons qu'avec ce budget microscopique, la dette du New Hampshire a été réduite de $8,000 l'année dernière. Ajoutons encore que cette réduction s'est opérée sous le gouverneur démocrate Weston et que Cheney, républicain, n'hésite pas à lui en faire honneur, ce qui prouve qu'il a d'aussi loyales intentions que son prédécesseur. C'est admirable, et nous concevons qu'on aime la république quand elle est gouvernée ainsi.

Qu'on donne à la Louisiane des gouverneurs de cette valeur, et l'on aura bientôt, toutes proportions gardées, un budget pareil. Notre Etat pourrait être parfaitement gouverné avec deux millions de revenu, y compris le service de la dette telle qu'elle se comporte aujourd'hui.

☞ Nous apprenons avec douleur la mort de notre confrère en journalisme, le Dr. Pierre F. Durel, qui depuis longtemps souffrait d'une maladie qui ne pardonne guère, et à laquelle il a succombé hier matin à 11 heures. L'état de sa santé l'avait forcé à renoncer depuis quelque temps à la publication de son journal, le *Carillon*, dont la lecture était recherchée par beaucoup de gens en cette ville, et qui avait le grand mérite d'inspirer un intérêt soutenu. Le style en était correct et spirituel, et son éditeur apportait dans le choix des matières qu'il traitait un tact tout particulier et vraiment remarquable. Ses souscripteurs se rappelleront longtemps sa verve mordante et acérée.

Le Dr Durel était en même temps un praticien fort distingué, et nous avons entendu parler souvent de l'étendue de ses connaissances médicales. Sa mort nous enlève donc à la fois un écrivain, homme d'esprit, et un médecin du plus grand mérite. C'est une double perte qui causera de vifs regrets.

Les obsèques du Dr Durel auront lieu, ce soir, à quatre heures et demie, le convoi devant partir de la maison mortuaire au coin des rues Royale et Hopital.

BILLET GAGNANT. — M. Joseph J. Love, au coin des rues Johnson et De[illegible]uane, certifie qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de N. Maritche, Jr., rue St-Charles No 10, le quart d'un billet combinaison Nos 46, 70, 72, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, le dit billet a gagné le lot capital de $6000, au tirage de samedi 12 juin 1875, et que le montant lui en a été immédiatement payé sur présentation au bureau de la compagnie.

AUTRE BILLET GAGNANT.—M. Paul Leblanc, rue des Marais 26, entre les rues Canal et Gasquet, certifie qu'ayant acheté pour 50 cents, au bureau de D. C. Johnston, No 15 Commercial Place, la moitié d'un billet de combinaison Nos. 18, 53, 71, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, le dit billet a gagné le lot capital de $1,200, au tirage de samedi, 12 janvier, et que le montant lui en a été immédiatement payé au bureau de la Compagnie.

GRAND SUCCES.—Les beaux et bons meubles dont se compose le vaste stock de M. Jos. B. HUBBARD, coin Remparts et Perdido s'écoulent rapidement, grâce au bon marché auquel les livre ce dernier qui liquide. L'assortiment de M. Hubbard est un des plus beaux et des plus complets de la Nouvelle-Orléans. Les touristes en villégiature trouveront chez lui tout ce qu'il leur faut pour meubler leurs cottages et dans des prix proportionnés à la durée des temps.

RUPTURE D'UN PONT A LYON.—Un grave accident est arrivé vendredi soir à Lyon, à dix heures et demie au pont de la Boucle qui met en communication le quartier de Saint-Clair et le parc de la Tête-d'Or.

Un radeau chargé de bois et monté par sept mariniers est venu heurter la première pile du pont, sur la rive droite du Rhône, et a déterminé la chute des deux arches.

Les débris sont tombés si malheureusement sur le radeau que trois mariniers ont été tués. [illegible]

Les deux arches tombées sont [illegible] contre une fabrique de cuirs qui a couru un grand danger.

JOURNAUX [illegible]—Hébert & Cie, libraires, coin Chartres et Bienville, viennent de recevoir les derniers numéros des journaux illustrés de Paris. Nous citerons, entre autres, l'*Illustration* et le *Monde Illustré*.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### LE GRAND JURI ET CLINTON.

Le pseudo-auditeur des comptes est mis en accusation

Pour conduite indigne, extorsion et détournement de fonds.

Le Grand Juri de la paroisse d'Orléans après trois jours de délibérations et un examen impartial, a décidé hier qu'il y avait lieu de poursuivre le pseudo-auditeur des comptes, l'honnête et vertueux Charles Clinton, devant la Cour Criminelle Supérieure.

Il y a quatre chefs d'accusation que nous énumérerons comme suit:

Premièrement.—Conduite indigne d'un fonctionnaire public.—Cette accusation vient du refus péremptoire de M. Clinton, le 1er juin 1874, d'émettre un certificat sur le Trésorier d'Etat en faveur de M. N. W. Wains pour $500.

Ce refus a été fait en violation directe d'une loi.

Deuxièmement.—Mauvaise administration. Cette accusation est basée sur le fait que M. Clinton a [illegible] la somme de $3000 appartenant aux fonds spécial des Levées pour en créditer les fonds généraux.

Troisièmement.—Extorsion et vénalité. M. Clinton est accusé d'avoir reçu la somme de $500 pour émettre un mandat en faveur de M. W. Traine.

Quatrièmement — Détournement de fonds. M. Clinton est accusé cette fois d'avoir détourné et en d'autres termes de s'être approprié, la somme de $20,000 appartenant à l'Etat, grâce à sa position d'auditeur des comptes, le 31 décembre 1873.

Un mandat d'amener a été lancé aussitôt contre le digne Charles Clinton, et ce preux personnage devra comparaître devant la Cour Criminelle Supérieure pour fournir un cautionnement de $25,500.

### Toujours des suicides.

L'épidémie du suicide continue et cela devient alarmant, en vérité!

Il ne se passe pas de jour sans que nous ayons à rapporter la mort de quelqu'un, homme ou femme, qui se soit brûlé la cervelle, empoisonné ou jeté à l'eau.

C'est le cas de dire comme le *Tintamarre*: —tous ces gens qui se tuent manquent décidément de savoir vivre. Nous n'y pouvons rien, malheureusement, car il est impossible d'empêcher les fous de commettre des folies.

Nous devons donc nous borner à raconter les suicides en chroniqueur fidèle et nous abstenir dorénavant de réflexions inutiles.

Il est évident que ce ne sont pas les articles de journaux qui pourraient influencer un homme qui a l'intention de se tuer, et tant d'autres avant nous ont, bien mieux que nous ne le pourrions, traité du suicide, de son immoralité et de ses conséquences pour la société que nous ne nous soucions pas de revenir sur un sujet par trop rebattu.

Dans la nuit de samedi, un malheureux du nom de John L. Erzinger, qui demeurait au No 795, rue Tchoupitoulas, voulant en finir avec une existence qui n'avait apparemment plus de charme pour lui, s'est précipité dans le fleuve au pied de la rue Jackson et s'est noyé.

On dit que c'est la misère qui l'a conduit à cette extrémité.

Il y a deux ans, M. John Ezlinger a perdu sa femme. A cette époque sa position était aisée, mais un malheur, dit-on, ne vient jamais seul, et les mauvaises affaires aidant, la misère n'a pas tardé à frapper à la porte du pauvre homme, qui depuis quelque temps vivait grâce à la charité de quelques amis.

Il a décidé alors de se tuer pour n'être plus à la charge de personne, et après avoir essayé vainement plusieurs fois d'acheter de l'arsenic, il a fini par se noyer.

Deux lettres adressées à ses amis ne laissent plus de doute sur le suicide.

M. Ezlinger était âgé de soixante-trois ans et natif d'Allemagne.

### Querelle sanglante entre nègres.

Dimanche après midi, vers quatre heures, un jeune nègre du nom de James Lightning était couché sur le quai, au pied de la rue Ursulines, assistant à une partie de "Base ball," quand trois autres nègres se sont approchés de lui et lui ont jeté des mottes de terre.

Lightning, ainsi que son nom l'indique, est vif, il n'a pas tardé à sentir la moutarde lui monter au nez, et se redressant un peu, il a commandé aux trois hommes, qui lui étaient d'ailleurs inconnus, de cesser immédiatement une plaisanterie qu'il trouvait déplaisante.

L'un des trois nègres s'est écrié alors avec des injures grossières: "Je te montrerai à qui tu parles", et tirant un revolver de sa poche il a fait feu quatre fois.

Le malheureux James Lightning a reçu trois blessures et toutes les trois très graves,—une première à l'œil gauche, une seconde à la joue gauche et une troisième un peu au-dessus de la hanche gauche.

Le misérable, coupable de cette audacieuse tentative d'assassinat, s'est enfui laissant sa victime dans un triste état.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de charité, mais il n'y a pas encore eu d'arrestation.

Il est fâcheux que Sheridan soit en pleine lune.... de miel, car il aurait éprouvé du plaisir à trouver de véritables bandits à la Nouvelle-Orléans.

### Kellogg s'occupe de Clinton.

Le gouverneur *de facto* a adressé hier deux lettres, une au juge Braughn et l'autre au pseudo-avocat général, au sujet de M. Charles Clinton.

Dans la première le *de facto* prie le juge de la Cour Criminelle Supérieure, de s'occuper aussi vite que possible du cas du sieur Clinton, dont le grand juri vient d'éditer la mise en accusation, et l'engage à continuer la session de la cour s'il est nécessaire.

Dans la seconde lettre, M. Kellogg mande au pseudo avocat-général qu'il ait à poursuivre sans retard le pseudo auditeur d'Etat, mis en accusation par le Grand Juri, une enquête étant nécessaire à la tranquillité de l'Etat, etc.

Est-ce une comédie, ou bien le pauvre Clinton est-il abandonné de tous?

*TEMPERATURE.*—14 juin 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

| | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 80 | 27 |
| 12 M. | 92 | 33 |
| 3 P. M. | 94 | 34 |
| 6 P. M. | 91 | 33 |

### Journaux et Revues.

Le *Moniteur Universel* reproduit un passage très significatif de l'exposé des motifs servant de préambule au projet de loi que M. Thiers présentait à l'Assemblée nationale le 19 mai 1873, cinq jours avant sa chute. On sait que cet exposé avait été rédigé par M. de Rémusat.

"Nous devons [illegible] d'abord remarquer que [illegible] tous les pays célèbres par leur liberté, on se garde de donner à élire une députation nombreuse à chaque corps électoral. "La loi américaine, dit un écrivain qui fait autorité (M. Laboulaye), veut qu'on ne nomme jamais qu'un député à la fois; il n'y a pas de scrutin de liste. Il faut que les électeurs ne connaissent qu'une personne et connaissent bien la personne qu'ils choisissent." S'il est, en effet, en matière d'élection une idée simple et incontestable, c'est qu'il importerait que l'électeur agit avec discernement. Si cette condition ne peut être entièrement remplie, elle sera plus près de l'être quand on peut s'assurer qu'il connaîtra au moins de réputation celui auquel il donne ou devrait donner sa confiance avec sa voix.

"Or, l'électeur et l'élu se connaîtront d'autant mieux l'un et l'autre, qu'ils seront plus rapprochés, et ce rapprochement est d'autant plus nécessaire que le corps électoral est plus nombreux. Plus l'élection est populaire, plus il est à craindre que ces conditions ne soient pas remplies, et c'est à la loi d'y pourvoir. Elle n'y pourvoit nullement en autorisant le scrutin de liste lorsque les députés à élire sont nombreux. Il soumet ou plutôt il [illegible] de noms désignés arbitrairement tantôt par les partis, tantôt par l'autorité, et les masses sont obligées de les accepter sur parole, de les adopter avec une aveugle indifférence, à moins qu'à la voix d'un parti elles ne cèdent à des passions politiques qui sont une autre espèce d'aveuglement."

Le *Moniteur* fait observer que, à cette époque, le centre gauche était d'accord avec M. Thiers et avec ses ministres, et que ses convictions changent avec une déplorable facilité. C'est ce que personne n'ignore. Mais le *Moniteur* conclut en signifiant au centre gauche qu'il s'emploie à détruire la République, en "jetant les conservateurs dans le parti bonapartiste, sur le terrain électoral."

Le *Rappel* félicite les gauches de leur victoire [illegible]

La leçon est sévère, [illegible]

Toute la [illegible] des votes d'hier [illegible]:

"Le parti républicain s'est élevé hier à la hauteur de tous les devoirs que lui imposait la loi du [illegible]; l'honneur de représenter le pays et aussi la responsabilité glorieuse qui lui incombe désormais de prendre en main les affaires de la France et de les diriger.

"Le parti républicain, dans l'Assemblée, n'a pas voulu abuser de sa force. Il y a, en face de lui, une minorité [illegible] de sa puissance, ne l'a guère ménagé. Oubliant tout, il a sauvegardé les droits de cette minorité; il ne l'a pas écrasée [illegible]; il lui en a ouvert les portes. Un semblable témoignage de générosité et de modération fait la fortune des partis qui peuvent les donner. Désormais, personne, dans cette nation que l'on a tant de fois égarée sur notre compte, ne pourra obscurcir l'éclatante loyauté de nos représentants."

Que messieurs les conservateurs et les abstentionnistes de l'Assemblée méditent ces paroles, et qu'ils disent s'ils doivent être fiers de cette aumône de quatre nominations que les [illegible] de la République radicale triomphante leur jettent dédaigneusement.

On sait que le *Journal des Débats*, après avoir défendu le scrutin uninominal, vient de se rallier à la proposition de MM. Rive et André, qui proposent le scrutin de liste pour les arrondissements dont la population dépasse 150,000 âmes; [illegible] "opinion dont ses rédactions lui ont démontré l'erreur." Et pour encourager le *Journal des Débats*, il lui fournit d'avance des excuses pour une conversion complète: "Les concessions sincères sont louables, leur confession courageuse." Le courage de la confession ne manque pas au *Journal des Débats*; il en a fourni maintes preuves depuis quelques années.

Le *Star* s'occupe du rôle qu'a joué M. Thiers au milieu des intrigues parlementaires des derniers jours:

"Il est cependant très vraisemblable que M. Thiers pousse au renversement du ministère, et peut-être même du gouvernement, par le scrutin de liste.

"Hier encore il disait:

"Quand on désire conserver le pouvoir, "on est partisan du scrutin d'arrondissement, mais quand on veut y arriver, on "doit préconiser le scrutin de liste."

"M. Thiers, président de la République, demandait par les lois constitutionnelles le scrutin d'arrondissement. Aujourd'hui, fatigué des deux années qu'il vient de consacrer à ses chères études, il soutient, en dessous, le scrutin de liste dont il compte faire un plébiscite sous son nom.

Le *Soir* dit aussi:

"M. Gambetta a dit en effet, à n'en pouvoir douter, que M. Buffet ne consentirait jamais à appliquer un système qu'il juge dangereux pour l'ordre social et la paix publique. Nous avons dit qu'il se retirerait si le scrutin de liste était adopté par l'Assemblée nationale; nous le maintenons."

Le *Journal de Paris* comprend enfin qu'une partie des alliés du 25 février est destinée à être supprimée par les autres. Il se lamente avec raison du sort et des fautes de ses amis. Enfin, il découvre un peu tard que certaines alliances sont impossibles:

"Pourquoi s'aviseraient-ils d'aller faire de la conciliation avec le scrutin de liste? Avec le scrutin de liste la conciliation n'est qu'une duperie; avec le scrutin de liste chaque parti doit voter pour sa liste aveuglément, mécaniquement, comme font les républicains; avec le scrutin de liste ceux qui font de la conciliation sont perdus.

"La conciliation est, en politique, ce qu'est la politesse dans la vie civile ordinaire. Il n'en faut user qu'avec ceux qui la pratiquent et qui la comprennent. Avis à nos amis. Aussi bien n'est-il pas mauvais qu'on leur ait montré, à la veille des élections pour le Sénat, comment on entendait la conciliation et comment on la pratiquait."

Voilà des vérités que nous répétions au centre droit avant le 25 février.

### LA SOIRÉE THÉATRALE.

La belle soirée.... pour ceux qui ne sont pas forcés d'aller au théâtre! Un ciel plein d'étoiles, pas de vent, des parfums [illegible] de lilas dans l'air.... qu'on respire aux Champs-Elysées. Voyons donc ce que l'on fait au concert Besselièvre.

On y fait de l'argent, ce qui est déjà gentil.

De nombreux équipages y déversent, dès que neuf heures sonnent, des flots de monde—et du meilleur monde.

Une fois là, comme la Seine vous envoie des bouffées d'air frais qui rendraient une station prolongée sur les chaises absolument dangereuse, on se met à tourner autour de l'orchestre, d'abord de gauche à droite, puis de droite à gauche, puis encore de gauche à droite, puis encore de droite à gauche, et comme cela jusqu'à l'heure où épuisé, rompu, pris de vertige, on revient avec délices à la voiture qui attend.

Tourner, tourner encore, tourner toujours, décrire un cercle ininterrompu, voilà le grand, le vrai, le seul plaisir qu'on puisse goûter au concert des Champs-Elysées.

Cela n'empêche pas qu'on y aille avec beaucoup d'empressement, d'abord parce que c'est la mode d'y aller, puis parce qu'on ne peut pas aller ailleurs.

Ah! s'il s'organisait une concurrence au concert des Champs-Elysées: quelque vaste jardin où les allées circulaires seraient soigneusement évitées, avec des bosquets espacés, de façon à diviser le monde [illegible] de tous les côtés, on verrait bientôt que ce n'est pas le besoin de tourner en rond qui attire le public chez M. Besselièvre.

Mais la concurrence ne s'organise pas et les vastes jardins manquent.

Le concert des Champs-Elysées reste donc le rendez-vous de bonne compagnie.

On est sûr d'y rencontrer de jolies femmes, de s'y tenir au courant des modes nouvelles, d'y entendre les potins les plus récents et de ne jamais s'y trouver nez-à-nez avec l'une de ces demoiselles légères qui meublent les avant-scènes des théâtres et s'étalent dans les victorias autour du lac.

Les femmes du monde seules sont admises.

On n'exige pas le dépôt des actes de mariage au contrôle, mais c'est tout comme.

L'employé qui se tient à l'entrée du concert est un homme de mœurs rigides qui, d'un simple coup d'œil, sait juger une femme.

Impossible de tricher. Il devine la femme galante au flair.

Et tenez, moi, ce soir, j'ai senti un petit bras se poser sur le mien.

Je me retourne en murmurant:

—Duchesse....

Et je reconnais une petite jolie grue du théâtre des...., qui me dit le plus sérieusement du monde:

—Ah! mon cher monsieur, que vous m'avez fait du tort!

—Comment cela, mademoiselle?

—L'autre jour, en parlant de la revue dans laquelle je jouais, [illegible] la deuxième bacchante.

—Eh bien?

—C'était inexact, monsieur, c'était moi la première bacchante, la deuxième c'était Léontine....

—Ah! bah....

—Savez-vous ce qui est arrivé, monsieur? On écrivait à Léontine croyant m'écrire à moi. Vous m'avez fait bien du tort!

—Un tort matériel alors?

On voit, par cet échantillon de conversation, combien l'on est sûr de ne rencontrer que de grandes dames au concert des Champs-Elysées.

De grandes dames et de grandes demoiselles—des demoiselles à marier. C'est une véritable usine à mariages. Pendant toute la soirée, on présente des hommes plus ou moins jeunes à des mamans flanquées de leurs filles. M. Besselièvre fait, sans le vouloir, une sérieuse concurrence à M. de Foy.

On dit d'une voix émue à la jeune fille: —Comme cette valse de Strauss est délicieuse! Et cet air de *Giroflé*! Aimez-vous Lecocq?

Et paf, cela y est. On est marié.

Aussi, avant d'entrer au concert des Champs-Elysées, est-il bon d'avoir mûrement réfléchi aux agréments et aux inconvénients du mariage, car on n'est jamais certain d'en sortir garçon.

UN MONSIEUR DE L'ORCHESTRE.

—On annonce la nouvelle de la mort de l'impératrice douairière, Kea Shun, veuve du dernier empereur de la Chine, Tung Chih. On avait dit que la jeune impératrice s'était suicidée immédiatement après la mort de son mari; mais, d'après la *Gazette de Pékin*, elle [illegible]


PARIS
AU PETIT SAINT-THOMAS
[illegible]

SERVICE FUNEBRE
[illegible]

Payez vos Licences.
On les délivre à très bas prix
—CHEZ—
J. BRETTE,
14 - - rue St. Charles - - 14
[illegible]

Au Public.
[illegible]

Au Public.
[illegible]

Porte-monnaie perdu.
[illegible]

Le Bureau de Prêts,
No 17 RUE BOURBON [illegible]

J. A LACROIX,
[illegible]

PAR NASH & HODGSON.
[illegible]

CHEMISES FRANCAISES.
Chemises Françaises
B. SEMBRE,
COIN ST-LOUIS ET ROYALE.
Grande Réduction de Prix.
[illegible]

Loge de la Nouvelle-Orléans.
CASPAR LUSSE.
[illegible]

Avis aux contribuables de la ville.
DEPARTEMENT DES FINANCES.
[illegible]

En magasin et à vendre par les soussignés:
250 [illegible]

A livrer par le navire "ERA", attendu de Marseille:
1150 [illegible]

A livrer par le navire [illegible], attendu de Bordeaux et à vendre par les consignataires:
100 [illegible]

On demande
[illegible]

J. W. PETTY
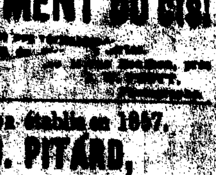
SEULEMENT 50 cts!
[illegible]

Maison établie en 1867.
B. PITARD,
QUINCAILLERIE,
[illegible]

Dr. ALFRED MERCIER.
[illegible]

Propriétés à vendre et à louer
A LOUER.
[illegible]

A Vendre.
[illegible]

A vendre.
[illegible]

Demande de Maison.
[illegible]

AUX MAITRES DE POSTE.
[illegible]

Société de [illegible] de 1875.
APPEL AU PEUPLE
[illegible]

Vente de Machines à Coudre [illegible] 1874.
[illegible]

Bureau des commissaires de la dette consolidée.
HOTEL DE VILLE.
[illegible]

Le Dr. Roberts,
[illegible] MALADIES CHRONIQUES.
[illegible]

SOURCES DE BLADON.
[illegible]

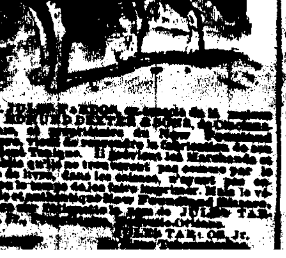

Pharmacie E. Delery,
[illegible]

Guérison gratuite des dents!!!
[illegible]

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,
[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.
[illegible]
88 RUE DE CHARTRES, NOUVELLE-ORLEANS, LA.

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions,
No 91, RUE DE CHARTRES.
[illegible]
F. HAEHNEL.

Ver. MAIGNAN,
NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
23 et 25 - - - rue Bienville - - - 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]

Le Louisiana Equitable Live Stock Insurance Co. de la Nlle-Orléans.
[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

THEOPHILE DUBOIS,
Courtier en Marchandises.
[illegible]

VOICI LE MOMENT!
VETEMENTS
à des prix encore réduits.
Le plus vaste stock d'articles finis et de modes les plus récentes offert aux chiffres réduits suivants,
CHEZ
LÉON GODCHAUX,
[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.
HOTEL SHADY GROVE,
à BILOXI, (Mississippi.)
[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE,
A Biloxi.
[illegible]

OUVERTURE DU
RESTAURANT et HOTEL
De Joseph Pacteau,
[illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons.
[illegible]

Commercial Restaurant,
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
[illegible]

Taxes de dessèchement.
[illegible]

LE MAGASIN ROUGE!
[illegible]
M. LION,

JOS. DAVID,
[illegible]